

Question orale sans débat
22 février 2022
Profession des sages-femmes

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, la profession de sage-femme est confrontée à une crise sans précédent, marquée notamment par des difficultés de recrutement dans le secteur public comme dans le secteur libéral.

En cause, une dévalorisation de cette profession qui nécessite un cursus de 5 années d'études, dont une première année de médecine, en raison de conditions d'exercice et de rémunérations jugées plus assez attractives au regard de l'engagement professionnel et de l'utilité des sages-femmes dans notre pays.

Les annonces faites la semaine dernière pour les « oubliés du Ségur » suite à leurs nombreuses mobilisations en ont oublié une : le statut des sages-femmes.

Si les négociations dites du Ségur de la Santé avaient fait naître l'espoir d'une revalorisation de cette profession, il a visiblement été déçu puisque des mobilisations et des actions de sensibilisation s'enchaînent depuis, sous diverses formes, pour obtenir la juste satisfaction de leurs revendications.

Je participais récemment à un débat public organisé dans l'agglomération havraise avec Chantal Birman à l'occasion de la projection du film « À la vie » d'Aude Pépin.

Bien que le Code de la Santé publique indique que la profession de sage-femme est une profession médicale, elle est assimilée aux professions paramédicales et rémunérées selon une grille indiciaire nettement inférieure à celle en vigueur pour les professions médicales, avec notamment un salaire de 1800 euros net par mois en début de carrière.

L'application systématique, et non simplement « conseillée » comme actuellement, du statut de praticien hospitalier serait de nature à corriger cette injustice et à reconnaître cette profession au niveau qu'elle mérite.

Les compétences des sages-femmes n'étant pas cantonnées à la préparation à la naissance et aux accouchements.

Le gouvernement serait-il enfin disposé à leur offrir cette juste reconnaissance ?

Vous avez mis du temps pour vous souvenir des oubliés du Ségur ! Mais il n'est pas trop tard pour remédier à cet oubli qui persiste, celui du statut.

Enfin, et au regard de nombreux témoignages recueillis, il me semble nécessaire de réviser les décrets de périnatalité de 1998 pour garantir des effectifs adaptés aux besoins des établissements hospitaliers.

Visiblement des seuils d'effectifs minimums sont préconisés par votre Ministère auprès des maternités, sans prendre en considération différentes problématiques pourtant bien réelles telles que la fusion de maternités ou les évolutions de l'obstétrique.

Il en résulte à l'évidence une dégradation des conditions de prise en charge et de sécurité pour les patientes et leurs enfants.

Les sages-femmes soutenues comme il se doit par une grande majorité de nos concitoyens attendent que votre gouvernement fasse enfin bouger les lignes pour que soit reconnu ce bien beau métier à sa juste valeur.

Ne les décevez pas.